

Formation à la prévention du risque mécanique pour le personne non mécanicien (M0)

Personnes concernées

Tout intervenant sur un site EDF (notamment dans une centrale nucléaire) ou sur un autre site industriel exigeant l'habilitation M0
Personnel non mécanicien intervenant au voisinage de matériels mécaniques

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation le bénéficiaire de la formation sera capable de :

- Exercer au quotidien dans son environnement de travail, ses activités en ayant conscience du risque « machine »
- Connaître les démarches de prévention et les réglementations en vigueur
- Connaître les prescriptions au personnel : acteurs, régimes et situations de travail

Contenu de la formation

Module 1 – Cadre réglementaire et responsabilités (Théorie – 1h30)

- Identifier les obligations réglementaires liées au risque mécanique.
 - Contenu : Code du travail (principes généraux de prévention), responsabilités civiles et pénales, rôle de l'employeur et du salarié, logique d'habilitation, prescriptions EDF issues du RPP (acteurs, régimes, domaines d'intervention).
- Reconnaître le champ et les limites de l'habilitation M0.
 - Contenu : Définition du niveau M0, activités autorisées/interdites, positionnement du personnel non mécanicien, interfaces avec les chargés de travaux et de consignation.

Module 2 – Identification des risques mécaniques et industriels (Théorie – 2h)

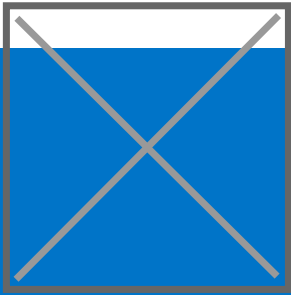
- Identifier les principaux risques mécaniques en environnement industriel.
 - Contenu : Écrasement, coincement, entraînement, chocs, projections, exemples concrets issus de sites industriels et installations EDF.
- Identifier les risques liés aux énergies présentes.
 - Contenu : Énergies mécaniques, hydrauliques, pneumatiques, électriques (notions), thermiques ; mécanismes d'accidents et conséquences.

Module 3 – Démarche de prévention et mise en sécurité (Théorie – 1h30)

- Expliquer les principes de mise en sécurité des installations.
 - Contenu : Mise en sécurité, notions de consignation (mécanique, électrique, fluide), risques résiduels, énergies stockées.
- Identifier les moyens de prévention collective et individuelle.
 - Contenu : EPC/EPI, signalisation, balisage, plan de prévention, importance du respect des consignes et du retour d'information.

Module 4 – Comportement sécurité et mise en situation (Pratique – 2h)

- Analyser une situation de travail au voisinage d'équipements mécaniques.
 - Contenu : Étude de cas réels, repérage des dangers, analyse des écarts, identification des mesures de prévention attendues.
- Adopter un comportement conforme aux prescriptions de sécurité.
 - Contenu : Posture sécurité, communication avec les acteurs du chantier, alerte en cas de situation dangereuse, droit de retrait.



Formation à la prévention du risque mécanique pour le personne non mécanicien (MO)

Prérequis

Aucune connaissance en mécanique n'est demandée mais les personnes doivent être capables de comprendre les instructions de sécurité.

Durée

Une journée soit 7h00

Formateurs

Formateur expérimenté dans le domaine de la prévention des risques . Il est formé à la pédagogie via une formation de formateur ou un accompagnement via le cursus de qualification CITY PRO

Dispositifs de suivi

Livret de formation. Feuilles de présence émargées par les stagiaires et/ou tracking plateforme de formation.

Lieu de formation

Au sein d'un centre City'Pro bénéficiant d'un plateau technique et d'un agrément pour la réalisation des épreuves .

Méthodes pédagogiques

En présentiel . Nos formateurs utilisent diverses méthodes (participative, démonstrative, interrogative) qui permettent un apprentissage efficient.

Validation des acquis

Épreuve théorique : QCM de validation des connaissances.

Évaluation formative pratique : analyse de situations de travail et identification des risques (mise en situation encadrée).

Délais d'accès

Variable selon modalités de financement et disponibilités en centre.

Modalités d'accès

Consultez la page centre sur le site city-pro.info.

Accessibilité

Nos prestations pédagogiques sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Nous vous remercions de nous informer de votre situation lors de vos échanges avec nos équipes administratives. Notre référent handicap vous contactera et prendra toutes les dispositions possibles pour adapter votre parcours de formation. Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité des PSH.

Tarifs et financements

En centre City'Pro ou sur city-pro.info